

# adr:

ALTERNATIV DEMOKRATESCH  
REFORMPARTEI  
Groupe parlementaire

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
Entrée le:  
02 JAN. 2012  
1824

Monsieur Laurent Mosar  
Président de la Chambre des Députés  
19, Marché aux Herbes  
L-1728 Luxembourg

Luxembourg, le 2 janvier 2012

Monsieur le Président,

Conformément au règlement de la Chambre des Députés, je souhaite poser la question suivante à Messieurs les Ministres de la Justice et de l'Intérieur (ayant en ses attributions la Police).

*Dans un article consacré à « l'affaire Karachi » plusieurs journaux français, tels que « Libération » et « L'Humanité » citent un rapport interne de la Police luxembourgeoise daté au 10 janvier 2010. Selon ces sources, Messieurs Nicolas Sarkozy et Edouard Balladur auraient donné leur aval à la création de deux entreprises dans notre pays. Celles-ci auraient développé des activités dans le contexte de la campagne électorale présidentielle de Monsieur Balladur en 1995.*

*On peut s'étonner du fait qu'un rapport de la Police grand-ducale soit connu et cité dans la presse française.*

*Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Messieurs les Ministres de la Justice et de la Police:*

- 1) Est-ce qu'il y a eu communication d'éléments de ces dossiers de la Police grand-ducale à des tiers par des autorités luxembourgeoises dûment habilitées?*
- 2) Le Gouvernement estime-t-il possible qu'il y ait eu des fuites non-autorisées du côté luxembourgeois, soit dans la Police, soit dans le système judiciaire?*
- 3) Est-ce qu'il a eu une commission rogatoire du côté français? Dans un tel cas, les autorités françaises sont-elles autorisées à communiquer des rapports de la Police luxembourgeoise à la presse?*

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Fernand Kartheiser  
Député